

En séance du Conseil Communal du 25/04/2022 à 20h00 au Complexe Sportif d'Anhée

Présents : MOUVET-PINON Anne, Présidente d'assemblée;
PIETTE Luc, Bourgmestre;
FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, CHIARADIA Martin Echevin(s);
RONDIAT Pierre, Président du CPAS;
DUMONT Jules, ANCION Michel, GAILLARD Bernard, SACRE-THAON Mary-Laure, DETAILLE Valérie, DUMONT Nathalie, de WOUTERS de BOUCHOUT Valentine, GILLARD Marc, ~~TONNEAUX Steve~~, DECLERCK Anne-Lise, BINAME Pierre, PETIT Paul-Marie, Conseiller(s) communal(aux);
SEPTON Françoise, Directrice générale.

Absents : M. S.TONNEAUX.

Le Conseil Communal, En séance publique

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

INTERCOMMUNALE IMIO - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

Considérant que la commune a été convoquée, par lettre simple, à participer à l'assemblée générale ordinaire du mardi 28 juin 2022 qui se déroulera dans les locaux de La Bourse - Centre de Congrès - Place d'armes, 1 à 5000 Namur ;

Considérant qu'une seconde assemblée générale ordinaire est, dès à présent, convoquée en date du jeudi 7 juillet 2022 à 18h, dans les locaux d'IMIO - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, 1 à 4032 les Isnes : que celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts (cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 28 juin 2022 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration; à l'unanimité;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes; à l'unanimité;
3. Présentation et approbation des comptes 2021; à l'unanimité;
4. Décharge aux administrateurs; à l'unanimité;
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes; à l'unanimité;
6. Révision de nos tarifs; à l'unanimité;

ASBL SALLE D'ANJOU À DENÉE : OCTROI D'UNE AVANCE REMBOURSABLE : DÉCISIONS

Vu la lettre du 4 avril 2022 par laquelle l'asbl salle d'Anjou à Denée sollicite une avance d'un montant de 7.000 € plus TVA (soit 8.470 € TVAC) pour l'achat d'une nouvelle gazinière pour équiper les lieux; celle-ci n'étant plus conforme aux règles de sécurité;

Attendu que depuis deux ans, en raison de la crise sanitaire, l'asbl n'a plus eu de rentrées financières; Attendu que l'asbl dont question s'engage à rembourser cette avance à raison de 1.000 € + TVA, soit 1.210€ par mois, à partir du mois de juin;

Attendu qu'il convient d'accéder à ladite demande et ce, afin de permettre à l'asbl d'équiper la salle au mieux;

Attendu que les crédits budgétaires nécessaires seront prévus lors de la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2022 ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1° : De marquer son accord sur l'octroi d'une avance de 7.000 € plus TVA (soit 8.470 € TVAC) sans intérêts à l'asbl salle d'Anjou à Denée; cette avance étant à rembourser par ladite asbl à raison de 1.000 € + TVA, soit 1.210€ par mois et ce, à dater du 1er juin 2022.

Art. 2 : De prévoir les crédits budgétaires dépenses-recettes lors de la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2022.

Art. 3 : De transmettre la présente délibération à Mme la Receveuse régionale et au service des finances de la commune.

APPLICATION DE L'ARTICLE 60 DU RGCC - PAIEMENT DE FOURNISSEUR : RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: De ratifier la délibération du Collège communal du 22 mars 2022 d'imputer et d'exécuter, sous sa responsabilité, la facture reprise ci-dessus, à l'article budgétaire 421/124-06 via le mandat de paiement n° 64 établi au nom de la S.A. Garage Lange, rue Saint-Roch, 44 à 5640 BIESME, pour un montant de 3.619,70 € tvac ;

ADOPTION DU PLAN DE PILOTAGE POUR L'ÉCOLE COMMUNALE D'ANHÉE : DÉCISIONS

Attendu que la participation à la première phase du plan de pilotage a été acceptée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les 3 écoles communales;

Vu les informations reçues dans ce cadre, lors de la réunion conférence organisée avec le CECP, le 25 avril 2019;

Considérant les conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage;

Considérant que la phase d'adaptation du plan, après recommandations est à considérer comme une étape de négociation du plan qui mène à contractualisation ;

Considérant que le plan de pilotage a été soumis à la COPALOC et au conseil de participation, en date du 21 avril 2022;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er: D'approuver le plan de pilotage adapté de l'école communale d'Anhée.

Art. 2 : D'en informer Mme Anaïs DEVILLE, chef d'école f.f et de lui transmettre un exemplaire de la présente délibération.

PLAN « HABITAT PERMANENT » LOCAL DANS LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES- ÉTAT DES LIEUX, RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2021 ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2022 : INFORMATION

PREND CONNAISSANCE : de l'état des lieux et du rapport d'activités annuel du Plan HP 2021 ainsi que du Programme de travail 2022 tels que présentés. La présente délibération sera transmise aux autorités et services concernés.

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ : MODIFICATION DE COMPOSITION

Vu les décisions de modification de la composition de la CCATM, par le Conseil communal en séance du 26 août 2020 et du 29 novembre 2021 ;

Vu le courriel du 19 mars 2022 par lequel, M. Clément FINNE, membre effectif, présente sa démission pour des raisons professionnelles ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que M. Philippe MARANZAN, membre suppléant de M. Clément FINNE, devienne premier membre effectif ;

Sur proposition du Collège communal;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De prendre acte de cette modification.

Art. 2 : D'arrêter la nouvelle composition de la Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité de la manière suivante :

Présidence : M. Juan de HEMPTINNE

Quart communal :

	Conseillers effectifs	Conseillers suppléants
1	Mme Anne MOUVET-PINON	Mme Valentine de WOUTERS de BOUCHOUT
2	Mme Valérie DETAILLE	Mme Anne-Lise DECLERCK

Membres du secteur privé :

	Membres effectifs	Membres suppléants
3	M. Philippe MARANZAN	
4	M. Christophe CARPENTIER de CHANGY	M. Xavier MARANZAN
5	M. Romuald GUALDUCCI	M. Denis DESMARD
6	M. Gérald DECOSTER	M. Bernard HENROZ
7	M. Jean DEMARET	
8	M. David CLOET	M. Nigel MOLLER

Art. 3 : De transmettre la présente délibération, pour information, au Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, lors de la demande d'octroi de la subvention de fonctionnement.